

## Ligne directrice : Évaluation du risque au point de service (ERPS)

L'Évaluation du risque au point de service (ERPS) est une composante des [Pratiques de base et précautions supplémentaires](#) qui devrait être effectuée par les hygiénistes dentaires autorisées avant chaque interaction avec les clients. L'objectif d'une ERPS est de protéger les clients, les hygiénistes dentaires, les autres membres de l'équipe de soins de santé bucco-dentaire et les autres personnes dans l'établissement de traitement en réduisant le risque d'exposition aux maladies infectieuses dans le cadre des soins de santé bucco-dentaire. En conjonction avec les recommandations existantes en matière de prévention et de contrôle des infections, l'information obtenue à partir d'une ERPS devrait être utilisée pour informer les stratégies de prévention et de contrôle des infections lors de la prestation de soins aux clients.

### AVANT CHAQUE INTERACTION AVEC UN CLIENT, L'HYGIÉNISTE DENTAIRE AUTORISÉE DEVRAIT ÉVALUER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :



#### LE CLIENT

- Le client a-t-il été soumis à un dépistage des symptômes de maladies infectieuses?
- Y a-t-il eu des changements dans les antécédents médicaux du client?



#### LA PROCÉDURE PROPOSÉE

- Fournirez-vous des soins intra-buccaux ou l'interaction sera-t-elle non clinique?
- Si la procédure est intra-orale, sera-t-elle génératrice d'aérosols?
- Y a-t-il une probabilité d'exposition au sang, aux fluides corporels, aux sécrétions, aux membranes muqueuses, à la peau non intacte?



#### THE ENVIRONMENT

- L'environnement dans lequel se déroulera la procédure proposée comprend-il des facteurs qui diminuent le risque de transmission de maladies (c.-à-d. une ventilation adéquate de l'installation, un espace de travail propre, organisé et désinfecté)?



#### DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES

- L'ÉPI approprié à l'exécution de la procédure proposée est-il disponible?